

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 20 septembre 2013 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire  
Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste n° 1  
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste n° 3  
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste n° 4  
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste n° 5  
Monsieur Michel Gohier, Conseiller au poste n° 6

Est absent :

Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste n° 2

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

\*\*\*\*\*

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2013
- 3.0 Comptes à payer et comptes payés
- 4.0 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5.0 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6.0 Administration
  - 6.1 Annulation de constats d'infraction
  - 6.2 Autorisation de signature – Entente sur la gestion des constats d'infraction et des plaintes criminelles émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut
  - 6.3 Approbation des réaffectations budgétaires
  - 6.4 Comptabilisation de certaines dépenses d'investissement
  - 6.5 Appel d'offres – Service de fourniture d'agents de sécurité
  - 6.6 Date de la séance du mois d'octobre 2013 – Modification
- 7.0 Urbanisme
  - 7.1 Demande de dérogation mineure – Lot B-112, avenue des Hirondelles – Pente de toit
  - 7.2 P.I.I.A. – Lot B-112, avenue des Hirondelles – Construction d'un bâtiment principal
  - 7.3 P.I.I.A. – Lot B-972, 1, avenue des Maubèches – Construction d'un garage isolé
  - 7.4 P.I.I.A. – Lot 27, 10, place des Piverts – Aménagement paysager

- 8.0 Travaux publics
  - 8.1 Octroi d'un contrat d'ingénierie – Lestage de conduite d'aqueduc
  - 8.2 Avis de motion – Règlement visant à décréter l'exécution de travaux de réfection sur la totalité de l'avenue de Versailles, un emprunt de 323 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt
  - 8.3 Réfection de l'avenue d'Anjou – Décompte progressif numéro 2
  - 8.4 Appel d'offres – Acquisition d'un souffleur
  - 8.5 Avis de motion – Règlement décrétant l'achat d'un souffleur, un emprunt de 103 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe permettant le paiement dudit emprunt
- 9.0 Loisirs
  - 9.1 Autorisation de signature – Contrat pour l'entretien et l'opération des pistes de ski de fond, de raquette et des sentiers pédestres
- 10.0 Correspondance
- 11.0 Deuxième période de questions
- 12.0 Autres sujets
- 13.0 Levée de la séance

\*\*\*\*\*

**2013-09-121** 1.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**ADOPTÉ** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

**2013-09-122** 2.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2013**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2013 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**ADOPTÉ** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 août 2013 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2013-09-123

3.0 **COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS**

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** la liste des comptes en date du 20 septembre 2013 au montant de 384 689.62 \$ dont :

- 46 494.85 \$ sont des comptes à payer;
- 338 194.77 \$ sont des comptes payés.

Adoptée à l'unanimité

4.0 **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « *Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats* », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5.0 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.0 **ADMINISTRATION**

2013-09-124

6.1 **ANNULATION DE CONSTATS D'INFRACTION**

**CONSIDÉRANT** que le constat d'infraction numéro 77011-000085 fut émis le 28 août 2013 concernant une infraction au règlement numéro SQ 04-2012 et ses amendements;

**CONSIDÉRANT** que les constats d'infraction numéros 77011-000087 et 77011-000088 furent émis le 17 septembre 2013 concernant une infraction au règlement numéro SQ 04-2012 et ses amendements;

**CONSIDÉRANT** qu'au moment de la signature desdits constats, ceux-ci sont présumés signifiés et conséquemment la poursuite est entreprise;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil juge qu'il n'est pas opportun de continuer les procédures légales dans ces dossiers;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**ANNULE** les constats d'infraction numéros 77011-000085, 77011-000087 et 77011-000088.

Adoptée à l'unanimité

2013-09-125

6.2 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE SUR LA GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION ET DES PLAINTES CRIMINELLES ÉMIS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT**

**CONSIDÉRANT** que la Cour municipale de Sainte-Adèle effectuera sous peu le traitement des infractions sommaires criminelles pour les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut;

**CONSIDÉRANT** que dans ces circonstances, l'Entente sur la gestion des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut doit être remplacée;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**ACCEPTE** les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et les villes d'Estérel et de Saint-Sauveur ainsi que les municipalités de Piedmont, Morin-Heights, Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Wentworth-Nord, Saint-Adolphe-d'Howard et Lac des Seize-Iles, concernant la gestion des constats d'infraction et des plaintes criminelles émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut;

**AUTORISE** le Maire et le directeur général et greffier à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

2013-09-126

6.3 **APPROBATION DES RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de réaffecter certains postes budgétaires de l'exercice 2013 tel que le démontre un rapport émis par le Service de la trésorerie;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** les réaffectations budgétaires telles qu'indiquées au rapport dont copie est jointe au livre des délibérations.

Adoptée à l'unanimité

2013-09-127

6.4 **COMPTABILISATION DE CERTAINES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel a effectué diverses dépenses d'investissement totalisant 74 067.05 \$, à savoir :

Puits – Hôtel de Ville	10 893.02 \$
Ameublement de bureau (Chaises)	2 478.45 \$
Gyrophare	1 601.71 \$
Réservoir diesel et compresseur	3 711.66 \$
Ventilation du garage	7 701.28 \$
Suivi des bandes riveraines et rapport d'érosion des berges	9 776.78 \$
Galerie du Chalet d'accueil	22 330.42 \$
Cabanon – Salle de fartage	10 447.63 \$
Radar	5 126.10 \$

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu :

**QUE** les dépenses d'investissement ci-haut mentionnées soient financées à même le surplus généré par les revenus excédentaires non budgétisés.

Adoptée à l'unanimité

2013-09-128

6.5 **APPEL D'OFFRES – SERVICE DE FOURNITURE D'AGENTS DE SÉCURITÉ**

**CONSIDÉRANT** que le contrat relativement au service de fourniture d'agents de sécurité prendra fin le 14 janvier 2014;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** le directeur général à procéder à un appel d'offres public pour le service de fourniture d'agents de sécurité.

Adoptée à l'unanimité

2013-09-129

6.6 **DATE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2013 – MODIFICATION**

**CONSIDÉRANT** que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), stipule le droit, pour le Conseil, de modifier la date et l'heure de tenue d'une séance inscrite au calendrier des séances;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**DEVANCE** la séance ordinaire du mois d'octobre 2013 au mercredi, 2 octobre 2013, à 17 h 00;

**DONNE** avis public à cet effet, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adoptée à l'unanimité

7.0 **URBANISME**

2013-09-130

7.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT B-112, AVENUE DES HIRONDELLES – PENTE DE TOIT**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot B-112, avenue des Hirondelles;

**CONSIDÉRANT** que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment principal avec un toit plat alors que le règlement sur le zonage exige une pente minimale de 5/12;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU13-0903, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2013-0011 pour autoriser la construction d'un bâtiment principal avec un toit plat, telle que présentée par le requérant;

**CONSIDÉRANT** que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), cette demande fut publiée dans le journal des Pays-d'en-Haut La Vallée en date du 28 août 2013 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun commentaire n'est reçu;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**ENTÉRINE** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

**ACCORDE** la demande de dérogation mineure numéro 2013-0011 pour autoriser la construction d'un bâtiment principal avec un toit plat, telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

2013-09-131

7.2 **P.I.I.A. – LOT B-112, AVENUE DES HIRONDELLES –  
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

**CONSIDÉRANT** que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- les échantillons et documents nécessaires;
- un document préparé par Monsieur Tristan Séguin, arpenteur-géomètre pour la firme Rado, Corbeil et Généreux, représentant le plan d'implantation du bâtiment principal projeté, sous la minute 1388, plan Y59220, dossier 2013-065R;
- un document préparé par la firme Conception Marion Adornetto, daté de juillet 2013, représentant le plan d'architecture du bâtiment principal projeté;

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU13-0904, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**ENTÉRINE** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**APPROUVE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment principal tel que présenté par le requérant, en y ajoutant la condition suivante : que le parement de maçonnerie soit de pierres taillées naturelles de teintes nuancées.

Adoptée à l'unanimité

2013-09-132

7.3 **P.I.I.A. – LOT B-972, 1, AVENUE DES MAUBÈCHES –  
CONSTRUCTION D'UN GARAGE ISOLÉ**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un garage isolé;

**CONSIDÉRANT** que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

**CONSIDÉRANT** que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- les échantillons et documents nécessaires;
- un document préparé par Monsieur Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre pour la firme Beaudry, Jarry et Garneau Inc., en date du 9 septembre 2013, sous la minute 15981, dossier 6569, lequel représente le plan projet d'implantation du garage projeté;
- un document préparé par Monsieur Pierre Thibault, architecte pour la firme Atelier Pierre Thibault, représentant le plan d'architecture du garage projeté;

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU13-0905, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu que ce Conseil :

**ENTÉRINE** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**APPROUVE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un garage isolé tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

2013-09-133

7.4 **P.I.I.A. – LOT 27, 10, PLACE DES PIVERTS – AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un certificat d'autorisation concernant un aménagement paysager;

**CONSIDÉRANT** que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

**CONSIDÉRANT** que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande, un document préparé par la firme Breault et Monette, architectes paysagistes, représentant l'aménagement paysager projeté;

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;



**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU13-0906, recommande l'acceptation de la demande présentée par le requérant à la condition que le requérant dépose un nouveau plan, sur lequel figurent les modifications suivantes :

- retrait de la clôture en cour avant;
- l'entrée charretière doit respecter en tout point la marge de 6 mètres réglementaire en cour avant;
- la plate-forme auprès du lac devra être retirée;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

**ENTÉRINE** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

**APPROUVE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale à la même condition que celle stipulée à la résolution numéro CCU13-0906 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

8.0 **TRAVAUX PUBLICS**

2013-09-134

8.1 **OCTROI D'UN CONTRAT D'INGÉNIERIE – LESTAGE DE CONDUITE D'AQUEDUC**

**CONSIDÉRANT** que la Ville se doit d'effectuer le lestage de la conduite d'aqueduc et ce, tel qu'établi au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire, plan dûment accepté par le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 16 septembre 2010;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a obtenu des offres de services professionnels de différentes firmes d'ingénieurs;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**OCTROIE** un contrat à la firme Pierre Desmarais Expert Conseil Inc., pour l'élaboration du projet de lestage de la conduite d'aqueduc, au montant de 4 250 \$, toutes taxes en sus, conformément à l'offre de services datée du 5 septembre 2013;

**DEMANDE** à la firme Pierre Desmarais Expert Conseil Inc. de produire un rapport sur la conformité des travaux et ce, sans frais additionnels.

Adoptée à l'unanimité

Avis de  
motion

8.2 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VISANT À DÉCRÉTER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA TOTALITÉ DE L'AVENUE DE VERSAILLES, UN EMPRUNT DE 323 000 \$ AINSI QUE L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE VISANT LE REMBOURSEMENT DUDIT EMPRUNT**

Avis de motion est donné par Monsieur Michael Ray à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt visant à décréter l'exécution de travaux de réfection sur la totalité de l'avenue de Versailles, un emprunt de 323 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt.

2013-09-135

8.3 **RÉFECTION DE L'AVENUE D'ANJOU – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 2**

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la firme d'ingénierie Consultants Mirtec Inc. d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2 relativement au projet intitulé « Réfection de l'avenue d'Anjou »;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** le paiement du décompte progressif numéro 2 du projet « Réfection de l'avenue d'Anjou » au montant de 171 527.25 \$ relativement aux règlements suivants :

- Règlement numéro 2012-608 visant à décréter l'exécution de travaux de réfection sur la totalité de l'avenue et de la place d'Anjou, un emprunt de 328 487 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt;
- Règlement numéro 2013-619 modifiant le règlement d'emprunt numéro 2012-608 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 108 920 \$.

Adoptée à l'unanimité

2013-09-136

8.4 **APPEL D'OFFRES – ACQUISITION D'UN SOUFFLEUR**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel désire acquérir un souffleur à neige;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** le directeur général à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un souffleur.

Adoptée à l'unanimité

Avis de  
motion

8.5 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACHAT D'UN SOUFFLEUR, UN EMPRUNT DE 103 000 \$ AINSI QUE L'IMPOSITION D'UNE TAXE PERMETTANT LE PAIEMENT DUDIT EMPRUNT**

Avis de motion est donné par Monsieur Jean-Jacques Desjardins à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt visant à décréter l'achat d'un souffleur, un emprunt de 103 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe permettant le paiement dudit emprunt.

9.0 **LOISIRS**

2013-09-137

9.1 **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET L'OPÉRATION DES PISTES DE SKI DE FOND, DE RAQUETTE ET DES SENTIERS PÉDESTRES**

**CONSIDÉRANT** que l'entente intervenue entre la compagnie Hors Limite inc. et la Ville d'Estérel pour l'entretien et l'opération des pistes de ski de fond, de raquette et des sentiers pédestres s'est terminée à la fin de la saison hivernale 2012-2013;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la Ville de renouveler une telle entente;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** le Maire ou le Maire suppléant et le greffier ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une entente pour l'entretien et l'opération des pistes de ski de fond, de raquette et des sentiers pédestres.

Adoptée à l'unanimité

10.0 **CORRESPONDANCE**

11.0 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12.0 **AUTRES SUJETS**

2013-09-138

13.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à 17 h 45, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

---

Jean-Pierre Nepveu  
Maire

---

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

*Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).*